



## Journée d'information

### BULLETIN D'INSCRIPTION

M. / M<sup>me</sup> / M<sup>lle</sup> \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

@ \_\_\_\_\_

S'inscrit à la journée d'information du : \_\_\_\_\_

Organisée par l'Académie des Écrivains Publics de France à : \_\_\_\_\_

Et règle :

- la somme totale de 160 € (correspondant à l'intégralité des frais de participation à cette journée, déjeuner compris) en deux chèques à l'ordre de l'AEPF : un chèque de 55 € encaissable à l'inscription(\*) et un autre de 105 € encaissé après la journée d'information.
- pour les participants aux formations Iscriptura (fournir un justificatif) : la somme totale de 144 € (correspondant à l'intégralité des frais de participation à cette journée, déjeuner compris) en deux chèques à l'ordre de l'AEPF : un chèque de 55 € encaissable à l'inscription(\*) et un autre de 89 € encaissé après la journée d'information.
- pour les personnes ayant passé le certificat Voltaire (fournir un justificatif) : la somme totale de 144 € (correspondant à l'intégralité des frais de participation à cette journée, déjeuner compris) en deux chèques à l'ordre de l'AEPF : un chèque de 55 € encaissable à l'inscription(\*) et un autre de 89 € encaissé après la journée d'information.

**Merci de renvoyer le présent bulletin complété et signé, accompagné des deux chèques, du justificatif de tarif réduit le cas échéant, et d'un curriculum vitae.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Pour toute question, s'adresser à Anne Steier : [anne-steier@assistance-ecriture.com](mailto:anne-steier@assistance-ecriture.com)

Dossier à adresser à : Anne Steier – 80 avenue Fernand Lefebvre – Bâtiment Colbert – 78300 Poissy. Inutile de l'envoyer en recommandé avec AR.

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur de formation figurant sur le site Internet de l'AEPF.

N.B. : Dans le cas où l'AEPF se verrait contrainte de reporter cette journée d'information, elle vous en aviserait au plus tôt.

*(\*) Après expiration du délai légal de réflexion – En cas de désistement injustifié de votre part moins de deux semaines avant la journée d'information, la somme de 55 € restera acquise à l'AEPF.*